

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 SEPTEMBRE 2014**

**DATE DE CONVOCATION** : 6 septembre 2014

**DATE D’AFFICHAGE** : 24 septembre 2014

**PRESENTS** : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mme DAGNICOURT, Mrs ROUSSEREAU, BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE, M. CHOULER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Sylvain BOUILLON

**ABSENTS** : M. Bruno ROUSSEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Chrystel NICOLE.

**ORDRE DU JOUR** : - Urbanisme - Reprendre délibération pour délégation du maire - Contrat maintenance pour entretien château d’eau avec la SAUR - Choix entreprise pour site internet - Délibération suite à nouvelle répartition financière de Act’art - Partenariat SAFER - Enquête arrêt bus Mainbervilliers - Couverture téléphone Boissy - Stationnement des caravanes – Délibération pour instauration d’un Droit de Prémption Urbain - Divers.

-----

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2014 est adopté à l’unanimité.

-----

**1) - URBANISME :**

Le 17/05/14 - M. GAULUET, 35 rue du père bard, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture et installation de 5 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France. Refus de l’ABF en date du 04/07/2014 (les châssis de toit devront être posés sur une seule et même ligne), une nouvelle demande devra être déposée.

Le 30/05/14 - M. PINEAU, 16 rue du Fief, dépôt d’un permis de construire pour rehausse toiture de la partie basse, installation de 5 châssis de toit en partie basse, ouverture d’une fenêtre sur pignon et porte fenêtre sur jardin. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France. Refus de l’ABF en date du 28/08/2014 (mauvaise proportion des fenêtres, imprécision des pièces graphiques, une nouvelle demande devra être déposée.

Le 05/07/14 - Nouvelle demande de M. GAULUET, 35 rue du père bard, pour réfection toiture et installation de 5 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France. Autorisation des bâtiments de France en date du 21/08/2014.

Le 19/08/14 - Mme GOUBAULT, 51 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour pose de 3 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France.

Le 30/08/14 - Mme GREHIER, chemin des Ouches du Couchant hameau de Marlanval, dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection du ravalement par un parement ton pierre. Avis favorable rendu en commission d’urbanisme le 30/08/2014.

## **2) - DELEGATION DU MAIRE :**

M. le maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu du service contrôle de légalité de la préfecture nous demandant de reprendre une délibération concernant les délégations consenties au maire suite aux nouvelles réglementations :

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de reprendre une nouvelle délibération concernant les délégations consenties au maire en appliquant la nouvelle réglementation.

## **3) - CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SAUR :**

M. le maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de contrat de maintenance pour l'entretien du château d'eau par la SAUR pour un montant annuel de 1845€ HT comprenant les contrôles réglementaires (pompage, supprimeur, recherche de fuites) et le nettoyage annuel du réservoir.

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent M. le maire à signer avec la SAUR le contrat de maintenance.

## **4) - CHOIX ENTREPRISE POUR SITE INTERNET :**

Suite à la réunion de la commission communication du 8 juillet dernier concernant le choix de l'entreprise pour la création de notre site internet, le conseil municipal doit entériner la décision. Présentation des candidats par le président de la commission M MOULIN.

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDENT de retenir Mme Gaëlle TAMAS pour un coût de 1500€.

## **5) - NOUVELLE REPARTITION FINANCIERE DE ACT'ART :**

La participation annuelle de la commune de Boissy-aux-Cailles passe de 500€ à 515€.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité autorisent M. le maire à signer la nouvelle convention pour une participation annuelle d'un montant de 515€.

## **6) - PARTENARIAT SAFER :**

Une proposition de partenariat nous est adressée par la SAFER pour la protection des espaces naturels moyennant un coût de 350€ à l'année.

Considérant que sur la commune de Boissy-aux-Cailles nous sommes déjà protégés par le classement en forêt de protection et par notre plan d'occupation des sols et que nous recevons à chaque vente une demande de renseignement par les notaires, les membres présents du conseil municipal à l'unanimité décident de ne pas donner suite à cette proposition de partenariat.

## **7) - ENQUETE ARRET BUS MAINBERVILLIERS :**

Les membres du conseil municipal décident de lancer une enquête concernant l'arrêt d'un bus à Mainbervilliers.

L'enquête portera aussi sur la couverture de téléphone portable et l'accès à internet haut débit.

Les habitants de la commune concernés sont invités à y répondre.

## **8) - STATIONNEMENT DES CARAVANES :**

Le conseil municipal décide de prendre un arrêté pour interdire sur l'ensemble du territoire le stationnement des caravanes et des résidences mobiles

## **9) - INSTAURATION D'UN DPU :**

Le conseil municipal, suite à notre Plan d'Occupation des Sols approuvé le 8 janvier 2001 et à notre délibération du 20 mai 2014 concernant la prescription et l'élaboration d'un Pan Local d'Urbanisme, décide d'instaurer un Droit de Prémption Urbain simple sur le périmètre urbanisé : zone Ua du territoire communal.

Après votre par 7 pour et 2 contre, les membres du conseil municipal décident d'instaurer ce DPU simple sur la zone Ua de la commune.

## **10) - DIVERS :**

M. le maire informe :

- a) - Affaire Devilliers route du buis : les travaux de voirie débuteront le 1<sup>er</sup> octobre
- b) - Il nous est demandé de sécuriser le cheminement des enfants qui se rendent à l'abri bus par la rue saint André. Un contact va être pris avec l'agence routière de Moret et la sécurité routière.
- c) - Un devis a été demandé à M. BALLEREAU de la Sté A.I.R.E (Agence Ingénierie Routes et Environnement) pour :
  - l'écoulement des eaux pluviales sur Boissy.
  - l'entretien de voirie route du buis.
  - diagnostic pour 51 branchements en plomb.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le maire

Patrick POCHON